



En vedette : les approches promouvant l'égalité des genres dans les programmes à l'égard du mariage des enfants dans les situations de crise et de conflit : données probantes et exemples pratiques

En bref : des approches promouvant l'égalité des genres ?

Par approches promouvant l'égalité des genres (APEG), ou approches transformatrices de la conception des genres, on entend des programmes et interventions qui identifient les déséquilibres de pouvoir genrés, du niveau individuel au niveau structurel, et s'efforcent d'y remédier. Les APEG cherchent délibérément à rééquilibrer les pouvoirs et à redistribuer les ressources au profit des personnes traditionnellement marginalisées, exclues et victimes de discrimination en raison de leur genre.

Elles promeuvent l'égalité des genres de différentes façons :

- 1 Elles favorisent l'examen critique du pouvoir, des inégalités et des rôles, des normes et des dynamiques de genre.
- 2 Elles comprennent et renforcent les normes positives favorisant l'égalité et œuvrent à la création d'un environnement où les filles, les femmes et les autres groupes marginalisés peuvent exercer une influence sociale et politique.
- 3 Elles remédient aux déséquilibres de pouvoir entre les personnes de genres différents et améliorent la situation relative des filles, des femmes et des groupes marginalisés.
- 4 Elles transforment les structures sociales sous-jacentes, les politiques et les comportements qui perpétuent et légitiment les inégalités de genre¹.

Dans la présente section, nous examinons certaines des données concernant les APEG dans les programmes et les interventions liés au mariage des enfants. Vous y trouverez des exemples de pratiques prometteuses et de moyens de renforcer les APEG dans ces domaines d'intervention :

- Interventions centrées sur les filles : espaces sûrs
- Interventions pour l'amélioration des revenus et de la situation économique
- Interventions en matière d'éducation
- Interventions visant à changer les normes sociales et de genre discriminatoires (notamment le travail avec les ODDF et les ODF)

Changer les relations de pouvoir inégales nécessite une combinaison d'interventions fondées sur les droits qui mobilisent un grand nombre de secteurs (c.-à-d., des interventions multisectorielles), en collaboration et en coordination avec des acteurs et actrices à tous les niveaux (c.-à-d., dans l'ensemble du modèle socioécologique)². De telles **interventions multisectorielles sont essentielles pour transformer progressivement la vie des filles et des femmes et dans l'ensemble du nexus humanitaire-développement-paix.**

Le modèle socioécologique ci-dessous montre les principales considérations et actions nécessaires à chaque niveau pour adopter une APEG qui remédiera au mariage des enfants dans les contextes humanitaires. Il s'appuie sur un modèle d'APEG élaboré par l'[UNICEF](#) et sur un modèle adapté spécifiquement aux situations humanitaires élaboré par [Plan International et le HCR](#).

Situations humanitaires : un modèle socioécologique pour créer des programmes à l'égard du mariage des enfants qui promeuvent l'égalité des genres

Ce que nous devons savoir sur le mariage des enfants

Caractéristiques d'une APEG

Risques et expériences liés au mariage des enfants ; accès aux nécessités et aux services de base ; pouvoir décisionnel ; espoirs et aspirations

INDIVIDUEL

filles

Renforcement des connaissances, des compétences, de l'esprit critique et du leadership des filles, avec pour résultat une autonomie et une capacité d'action accrues.

Facteurs de risque et de protection, p. ex., la sécurité, les attentes et les valeurs au sein du ménage.

INTERPERSONNEL

familles, amis, entourage et réseaux de pairs

Communication pour le changement social et comportemental, formation et mentorat contribuant à changer les normes de genre.

Facteurs de risque et de protection, p. ex., l'accès à des informations sur les alternatives au mariage pour les filles, sur les normes sociales et de genre et sur le soutien communautaire, notamment l'accès à des services.

COMMUNAUTAIRE

organisations communautaires/locales, organisations confessionnelles, ODF/ODDF, clubs de filles, groupes de jeunes

Les réseaux communautaires, systémiques et sociaux comprennent et soutiennent les filles, les normes de genre positives et l'égalité des genres ; les ODF et les organisations communautaires/locales sont financées et traitées en tant que partenaires de façon équitable.

Changements dans les pratiques et les processus décisionnels eu égard au mariage des enfants ; connaissances, comportements, capacités et coordination de l'humanitaire ; processus de protection des enfants et des personnes réfugiées, y compris dans quelle mesure le mariage des enfants et le soutien des filles mariées constituent une priorité.

CAPACITÉ HUMANITAIRE ET COORDINATION

organismes de l'ONU, organismes chefs de file sectoriels ; acteur-ric-e-s humanitaires – ONG internationales, société civile, ODDF, organisations dirigées par des jeunes ; administrations et gouvernementaux nationaux/locaux, bailleurs de fonds

Les connaissances, comportements et processus décisionnels des acteur-ric-e-s humanitaires promeuvent l'égalité des genres ; les secteurs, bailleurs de fonds et gouvernements priorisent et financent la participation des adolescentes et la coordination des mesures à l'égard du mariage des enfants.

Identification des organisations et des plans d'action nationaux à l'égard du mariage des enfants ; offre d'un soutien pour s'y retrouver dans les systèmes juridiques, sanitaires et d'enregistrement, dont les naissances et les mariages ; investissements dans la résilience et le rétablissement.

SYSTÉMIQUE/INSTITUTIONNEL

systèmes de services, institutions sociales

Des systèmes sensibles au genre sont institutionnalisés dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de la protection sociale, etc., de manière à créer un environnement où les filles peuvent faire valoir leurs droits.

Mise en œuvre et incidence des lois pour les communautés réfugiées/déplacées ; respect des droits de ces communautés.

POLITIQUE/JURIDIQUE

national, sous-national, local

Des politiques et des lois sur le mariage des enfants promouvant l'égalité des genres et fondées sur les droits sont élaborées en consultation avec les filles et les femmes ; les budgets, les politiques de protection sociale et les politiques de travail sont sensibles au genre ; les milieux de travail respectent l'égalité des genres.

Source : Adapté des documents suivants : UNICEF, [Note technique sur les approches transformatrices du genre dans le cadre du Programme mondial pour mettre fin au mariage d'enfants \(phase II\)](#) ; et Plan International et HCR, [Boîte à outils de l'analyse du contexte du mariage des enfants dans des situations de crise et de déplacements forcés](#), 2023.

Pour des orientations pratiques supplémentaires sur le mariage des enfants à chaque niveau du modèle socioécologique dans les situations de déplacements, voir la p. 8 de la [boîte à outils](#) de Plan International et du HCR.



Interventions centrées sur les filles : espaces sûrs

Depuis longtemps, **les espaces sûrs** font partie intégrante des interventions d'autonomisation centrées sur les filles (voir la section sur les interventions centrées sur les filles et approches d'autonomisation à la p. 42), surtout dans les programmes contre la VBG. Ces espaces, utilisés pour atteindre les filles et les femmes à tous les stades de l'action humanitaire, sont souvent considérés comme salvateurs par ces dernières.

Les espaces sûrs peuvent jouer un rôle essentiel en aidant les filles à **créer des réseaux de soutien par les pairs et à accéder à des services**, surtout en matière de VBG et de SDSR. L'accès des filles à des réseaux de pairs peut avoir une incidence énorme sur leur sentiment d'autonomie et leur recours à des services essentiels qui les protègent contre le mariage des enfants et les grossesses précoces.

Dans le cadre d'une APEG, les espaces sûrs devraient également comprendre des composantes visant à **développer les compétences de la vie courante**, à améliorer les **relations familiales et autres** et à **transformer les normes et les inégalités de genres contraignantes**. Notons que les activités de formation professionnelle, de renforcement des capacités et de développement des moyens de subsistance qui sont offertes aux filles et aux femmes dans ces espaces sûrs doivent éviter de reproduire les stéréotypes et les normes de genre potentiellement préjudiciables (voir la p. 22)³.

De manière tout aussi importante, les espaces sûrs peuvent fournir des occasions aux acteurs et actrices humanitaires de mieux **comprendre les besoins et les difficultés des filles**, de comprendre et de **reconnaître le pouvoir qu'ont les filles** dans ces contextes et y répondre d'une manière centrée sur le vécu des filles qui limite les réactions négatives potentielles. Les approches pancommunautaires qui mobilisent les garçons et les hommes – aux côtés des filles, des femmes et des personnes de genre non conformes – sont essentielles à l'établissement d'un soutien communautaire envers les interventions qui promeuvent les droits et la participation des filles.



Exemple concret : l'initiative Filles Soleil

L'initiative Filles Soleil adopte une APEG fondée sur les droits qui intervient dans l'ensemble du modèle socioécologique pour remettre en question les normes discriminatoires tout en misant sur les forces des filles pour accroître leur sécurité, leur bien-être psychosocial et leurs capacités.

Voir l'étude de cas à la p. 43.

Les données probantes montrent que les interventions axées sur les espaces sûrs cherchent généralement à catalyser des changements aux trois premiers niveaux du modèle socioécologique, à savoir les niveaux individuel, interpersonnel et communautaire. Cependant, leur incidence pourrait être limitée si elles ne cherchent pas également à **favoriser des investissements et des partenariats délibérés et durables visant à remédier aux obstacles systémiques et structurels qui limitent l'accès des filles aux services et les rendent vulnérables au mariage des enfants, surtout dans les contextes humanitaires**⁴. Ces obstacles sont encore plus grands pour les filles mariées, ayant déjà été mariées, enceintes, mères et déplacées, les membres de la communauté LGBTQIA+ et les filles vivant avec un handicap.

Les interventions dans les espaces sûrs pourraient avoir une plus grande incidence lorsque liées à d'autres interventions à l'égard de la prestation de services, des politiques et de la législation en vue d'améliorer l'offre de services essentiels (comme la SDSR, l'éducation et le soutien aux survivantes de VBG) et de faire en sorte que les filles puissent et veuillent y accéder⁵.

Voici des recommandations à l'intention des organisations chargées de la mise en œuvre :

- **Collaborer avec le personnel des espaces sûrs** en vue d'améliorer leurs connaissances des normes mondiales^a et des APEG et de les aider à porter un regard critique sur leurs propres comportements et opinions.

a. Voir la sélection de normes minimales mondiales sur la VBG, la protection de l'enfance, la SDSR et l'éducation dans la boîte à outils à la p. 72.

- **Examiner les possibilités de partenariat en vue d'intégrer ou de lier les espaces sûrs à des interventions centrées sur la SDSR, les changements de normes ou le soutien économique** qui améliorent l'accès des filles et des femmes à des services et à des opportunités. Veiller à favoriser le partage d'information et la qualité du soutien grâce à la mobilisation des communautés et à des activités de sensibilisation.
- **Collaborer avec les filles et les femmes**, dans toute leur diversité, pour évaluer périodiquement leurs besoins, choisir les activités appropriées et les modifier, le cas échéant.
- **Plaider en faveur d'un financement prévisible, flexible et à long terme** qui répond aux besoins changeants des filles et des femmes, s'adapte à l'évolution des contextes et reconnaît le rôle fondamental de protection, d'autonomisation et de promotion de l'égalité des genres joué par les espaces sûrs.

Les directives techniques [Transcending norms](#) de l'UNFPA (en anglais) comprennent des recommandations plus détaillées et des outils pratiques à l'intention des responsables de programmes d'espaces sûrs pour les filles et les femmes dans les contextes humanitaires.



Il serait important d'étudier plus en profondeur l'efficacité des interventions d'espaces sûrs dans les situations humanitaires, car ces espaces peuvent offrir un accès à une grande variété d'informations et de services sociaux, sanitaires et économiques et important aux yeux des filles.



Les interventions pour l'amélioration des revenus et de la situation économique

Les données montrent que les espaces sûrs et les programmes centrés sur les filles, qui se concentrent souvent sur l'autonomisation des filles et les aiguillages vers les services de SDSR, **n'accordent pas assez d'importance aux moyens de subsistance et au développement de capacités**. Pourtant, la possibilité d'accéder à un emploi peut pousser les filles à reporter le mariage et à utiliser des contraceptifs – et donc à les protéger⁶. Il est particulièrement important pour les programmes du nexus humanitaire-développement-paix d'améliorer les compétences des filles et leur insertion professionnelle avant, pendant et après une crise.

Au nombre des APEG prometteuses, on compte **la combinaison de deux types d'actions : des interventions qui aident les filles à acquérir des compétences et à générer des revenus avec, parallèlement, des actions adaptées au contexte socioculturel qui visent à transformer les normes dénigrant et limitant la capacité des filles de participer à de telles interventions** (et leurs possibilités économiques de manière plus générale). Par exemple, il pourrait s'agir de remédier à la division inégale des tâches domestiques, aux restrictions sur la mobilité des filles et aux stéréotypes genrés qui limitent les perspectives d'emploi.

Les transferts monétaires – en tant qu'élément clé d'un programme humanitaire centré sur le mariage des enfants – **peuvent contribuer à limiter le risque de voir le mariage des enfants utilisé comme stratégie économique** et aider les filles à poursuivre leurs études ou leur formation⁷. Tel que suggéré à plusieurs reprises dans le présent rapport, **les transferts monétaires combinés à des interventions complémentaires** (dans divers secteurs comme l'éducation, la génération de revenus, le développement de compétences, l'offre de services et les changements de normes sociales) peuvent aussi aider les filles vulnérables au mariage des enfants et les filles mariées ou ayant déjà été mariées à exercer leurs droits à toutes les étapes de la vie et dans l'ensemble du nexus humanitaire-développement-paix.

Par exemple, selon des données de la **région des États arabes**, la combinaison de transferts monétaires et d'interventions communautaires/locales de changement des normes peut aider à **surmonter certains des obstacles pratiques à l'éducation** auxquels font face les filles dans les situations de conflit ou de crise, comme les frais scolaires et le coût des uniformes et du matériel⁸. Collaborer avec des agents de changements dans les communautés peut contribuer de manière essentielle à **encourager et provoquer des changements de normes transformateurs aux niveaux individuel et collectif** parmi les personnes réfugiées⁹.

Les interventions aux niveaux individuel et communautaire peuvent aider, mais **les filles – surtout celles déplacées, réfugiées, mariées, enceintes ou mères – font également face à des obstacles systémiques/structurels qui entravent leur accès à une éducation de qualité et à des possibilités économiques**. Parmi ces obstacles, on compte l'obligation de s'enregistrer auprès des autorités nationales ou locales pour fréquenter l'école ; le fossé numérique entre les genres ; des droits au travail limités pour les personnes migrantes ou

réfugiées ; les effets négatifs des politiques macroéconomiques qui touchent de manière disproportionnée les filles et les femmes ; et la division inégale et la dépréciation des tâches domestiques¹⁰. Les parties prenantes communautaires/locales, les ODDF et les ODF sont bien placées pour identifier ces obstacles et y remédier, mais des engagements et la collaboration des gouvernements, des organismes de l'ONU et des bailleurs sont également nécessaires pour agir dans tous les secteurs et à tous les niveaux. Pour en savoir plus, voir la p. 70.



Exemple concret : ABAAD

l'organisation **ABAAD** intègre la protection et l'intérêt supérieur des filles dans chacune de ses interventions en veillant à adopter une APEG fondée sur les droits. L'intervention *Le mariage n'est pas un jeu* n'a pas perdu de sa pertinence au fil des ans, ce qui témoigne de l'importance de mener **des interventions à long terme adaptées au contexte qui remédient à la fois aux facteurs immédiats et aux causes profondes de la VBG** et qui soutiennent les populations dans des situations de vulnérabilité, surtout dans les situations de conflit et de crise.

Voir l'étude de cas à la p. 54.



Des recherches plus approfondies devront être réalisées pour comprendre comment la combinaison de transferts monétaires et d'interventions liées à l'éducation dans le cadre d'une approche multisectorielle peut favoriser des changements transformateurs à plus long terme.



Interventions en matière d'éducation

L'éducation – en particulier au niveau secondaire – constitue l'un des meilleurs facteurs de protection contre le mariage des enfants. Elle offre également aux adolescentes mariées et mères des occasions d'accéder à un soutien psychosocial, physique et cognitif essentiel. L'éducation est potentiellement un **moyen incontournable de réaliser l'égalité des genres**.

En bref : qu'est-ce qu'une éducation promouvant l'égalité des genres ?

Une éducation promouvant l'égalité des genres cherche à utiliser tous les éléments du système d'éducation (politiques, méthodes pédagogiques, mobilisation de la communauté, etc.) pour transformer les stéréotypes, les comportements, les normes et les pratiques. Pour ce faire, elle remet en question les relations de pouvoir, **repense les normes et la binarité de genre et promeut une conscience critique des causes profondes des inégalités et des systèmes d'oppression¹¹**.

Lorsqu'une éducation de qualité est universellement disponible et sensible aux facteurs de conflit et de genre, elle peut avoir des effets transformateurs et contribuer de manière essentielle à créer une paix durable. Elle peut briser les cycles de conflit et de violence, redéfinir les normes de genre et promouvoir le respect et la réconciliation¹².

Même dans les contextes où les filles et les familles accordent de l'importance à l'éducation (ce qui suggère des normes sociales et de genre positives), **des obstacles structurels peuvent tout de même entraîner l'abandon scolaire**. Pour soutenir le droit à l'éducation des filles, réduire considérablement les taux de mariages et utiliser l'éducation pour transformer la conception des genres, il faut se concentrer sur les écoles et les systèmes et les politiques (l'« offre » d'éducation) dans les programmes du nexus humanitaire-développement-paix.

Par exemple, pour retourner à l'école, de jeunes mères syriennes réfugiées en **Jordanie** ont négocié avec leur belle-famille et promis que leurs études ne les empêcheront pas d'effectuer leurs tâches ménagères¹³. Cet exemple montre la valeur accordée à l'éducation par les jeunes mères, ainsi que l'importance **d'appuyer les interventions sur des normes positives et sur les désirs des filles tout en œuvrant pour transformer les normes de genre discriminatoires**, telle que la division genrée et inégale du travail et des tâches domestiques et le peu de valeur accordé à ce travail.



Interventions en matière d'éducation

L'éducation – en particulier au niveau secondaire – constitue l'un des meilleurs facteurs de protection contre le mariage des enfants. Elle offre également aux adolescentes mariées et mères des occasions d'accéder à un soutien psychosocial, physique et cognitif essentiel. L'éducation est potentiellement un **moyen incontournable de réaliser l'égalité des genres**.

En bref : qu'est-ce qu'une éducation promouvant l'égalité des genres ?

Une éducation promouvant l'égalité des genres cherche à utiliser tous les éléments du système d'éducation (politiques, méthodes pédagogiques, mobilisation de la communauté, etc.) pour transformer les stéréotypes, les comportements, les normes et les pratiques. Pour ce faire, elle remet en question les relations de pouvoir, **repense les normes et la binarité de genre et promeut une conscience critique des causes profondes des inégalités et des systèmes d'oppression**¹⁴.

Lorsqu'une éducation de qualité est universellement disponible et sensible aux facteurs de conflit et de genre, elle peut avoir des effets transformateurs et contribuer de manière essentielle à créer une paix durable. Elle peut briser les cycles de conflit et de violence, redéfinir les normes de genre et promouvoir le respect et la réconciliation¹⁵.

Même dans les contextes où les filles et les familles accordent de l'importance à l'éducation (ce qui suggère des normes sociales et de genre positives), **des obstacles structurels peuvent tout de même entraîner l'abandon scolaire**. Pour soutenir le droit à l'éducation des filles, réduire considérablement les taux de mariages et utiliser l'éducation pour transformer la conception des genres, il faut se concentrer sur les écoles *et* les systèmes et les politiques (l'« offre » d'éducation) dans les programmes du nexus humanitaire-développement-paix.

Par exemple, pour retourner à l'école, de jeunes mères syriennes réfugiées en **Jordanie** ont négocié avec leur belle-famille et promis que leurs études ne les empêcheront pas d'effectuer leurs tâches ménagères¹⁶. Cet exemple montre la valeur accordée à l'éducation par les jeunes mères, ainsi que l'importance **d'appuyer les interventions sur des normes positives et sur les désirs des filles tout en œuvrant pour transformer les normes de genre discriminatoires**, telle que la division genrée et inégale du travail et des tâches domestiques et le peu de valeur accordé à ce travail.

L'éducation doit contribuer à promouvoir l'égalité des genres. À cet égard, voici des exemples de pratiques prometteuses tirées de programmes à composantes multiples bien coordonnées. Ces exemples contribuent à éliminer les obstacles structurels à une instruction de qualité dans les situations de crise et de conflit :

- **Remédier aux lacunes du système d'éducation qui exacerbent et perpétuent l'exclusion et la marginalisation.** Il s'agit notamment d'agir de manière proactive pour atteindre et soutenir les filles mariées, ayant déjà été mariées, mères et déplacées, ainsi que les filles qui s'absentent fréquemment de l'école, et de leur offrir des occasions de nouer des liens par l'entremise de réseaux de pairs et d'espaces sûrs.
- **Comblent les écarts entre les politiques d'éducation et la pratique**²¹. Cela signifie éliminer les règlements qui limitent le droit à l'éducation des non-citoyen·nes ; remédier aux failles dans la loi nationale qui compromettent la sûreté de l'environnement d'apprentissage ; remédier à l'exclusion des parents d'enfants réfugié·e·s des conseils de parents ; et soutenir la transition vers un nouvel environnement scolaire, notamment en ce qui concerne le soutien au rattrapage scolaire, l'appui linguistique et l'intégration culturelle.
- **Améliorer la coordination entre les secteurs de l'éducation et de la protection et assurer une réelle participation des communautés (hôtes).** Cela signifie faire participer et soutenir des militant·e·s communautaires, surtout des garçons et des hommes, et utiliser une variété de références et de médias artistiques, culturels et autres adaptés aux contextes pour porter un regard critique sur les normes sociales et de genre ; effectuer des séances de groupe ciblées et des forums intergénérationnels en s'appuyant sur des données probantes ; et recruter, former et rémunérer des enseignant·e·s, des militant·e·s et des animateur·rice·s de la communauté.



Les interventions visant à changer les normes sociales et de genre discriminatoires

Les données tirées de situations de conflit et de crise suggèrent que **les approches communautaires/locales à composantes multiples** qui a) mobilisent les familles et l'ensemble des communautés, dont les communautés hôtes, et b) donnent la priorité à la mobilisation et à l'action communautaire constituent des approches prometteuses pour remédier à la VBG et transformer les comportements qui perpétuent les inégalités de genre.

La collaboration avec les **leaders religieux** et le recours à des **dialogues communautaires** (animés par des membres de la communauté ayant suivi une formation dirigée par des pairs) comptent aussi au nombre des pratiques prometteuses¹⁷. La mobilisation **des garçons et des hommes** (en tant que maris, membres de la famille, intermédiaires obligés et membres de la communauté) est également essentielle pour changer les normes de genre. Toutefois, les besoins et le point de vue des filles doivent conserver une place centrale.

Les ODDF/ODF sont normalement les premières à intervenir en réponse à la VBG dans leurs communautés. Elles jouent un rôle fondamental dans la prévention de la VBG, la réponse à la VBG et l'élimination des inégalités de genre avant, pendant et après les crises. Des données suggèrent également que les pays possédant des mouvements féministes forts ont souvent des politiques plus exhaustives sur la violence à l'égard des femmes que ceux où ces mouvements sont faibles ou inexistants¹⁸. **Ces organisations sont bien placées pour identifier les obstacles pratiques et systémiques/structurels qui empêchent les filles de faire valoir leurs droits.** Les APEG doivent accroître la capacité de ces organisations d'identifier et de transformer les systèmes qui maintiennent les inégalités et de demander des comptes aux gouvernements nationaux, aux organisations internationales et aux responsables politiques.

Il existe un nombre croissant de directives, de recommandations et d'exemples de pratiques prometteuses sur les moyens de mobiliser de manière efficace les ODDF et les ODF en tant qu'organisations centrales de programmes du nexus humanitaire-développement-paix. Cependant, le **manque de fonds des ODDF et des ODF révèle un déséquilibre de pouvoir** entre les organisations internationales et les organisations nationales et sous-nationales, ainsi qu'un dénigrement du leadership féministe dans les sphères humanitaires et de développement.



Exemple concret : les APEG dans l'initiative Intégrer des mesures à l'égard du mariage des enfants dans les contextes humanitaires en Afrique de l'Est

Chaque partie prenante féministe et ODF ayant participé à cette initiative a estimé que **les APEG ont joué un rôle essentiel dans la promotion de changements systémiques et dans la prévention du mariage des enfants**. Il s'agit du plus haut niveau de consensus atteint dans l'ensemble de l'étude.

Les APEG vont au-delà de la prévention du mariage des enfants : elles investissent dans « la vie des filles et des femmes dans son intégralité » en **favorisant l'égalité des genres dans tous les espaces et à tous les niveaux**. La promotion de relations de genre positives permet aux filles de s'approprier et d'exercer leurs droits et de provoquer des changements pérennes qui renforcent la capacité d'action des autres filles de la communauté.

Voir l'étude de cas à la p. 62.

En étant exagérément centré sur les normes (et en plaçant toute la responsabilité de provoquer des changements sur les épaules des personnes et des communautés), on risque également d'oublier les **facteurs structurels et institutionnels du mariage des enfants** et les comportements au sein de ces structures et institutions. En plus d'un travail au niveau individuel et communautaire, des engagements des décideur-se-s (y compris des gouvernements et des bailleurs de fonds) s'imposent pour remédier au mariage des enfants dans tous les secteurs et à tous les niveaux.

Par exemple, une recherche dans la région éthiopienne du Tigré a suggéré que la tradition et la religion limitaient l'accès à des services de SDSR, et ce en dépit du fait que les principaux obstacles mentionnés par les personnes réfugiées étaient l'argent et les services¹⁹. Une étude de 2022 sur les stratégies d'adaptation dans les contextes de conflits, de changements climatiques et de déplacements dans le nord du Mozambique a également attiré l'attention sur cette trop grande emphase sur le niveau individuel. Selon l'étude, « en célébrant la capacité d'action et les habiletés individuelles, les récits de résilience et d'autonomie peuvent également poser des problèmes, surtout lorsqu'ils minimisent l'importance des structures et des inégalités sous-jacentes et font porter aux personnes déplacées la responsabilité de s'adapter et de faire face à la situation²⁰ ».



Exemple concret : améliorer la vie des adolescentes dans le contexte de violence extrémiste du nord du Mozambique

Au moyen d'un modèle socioécologique et d'une **APEG**, le programme Uholo a remédié aux causes profondes des unions précoces dans le Cabo Delgado, à savoir : les inégalités de genre et le pouvoir socioéconomique et politique limité des filles et des femmes. Les responsables du programme ont collaboré avec des filles, de jeunes femmes, leurs familles, des communautés, des écoles, des équipes sanitaires, les autorités judiciaires et législatives et les forces de l'ordre afin que tous et toutes œuvrent de concert à mettre fin aux unions précoces.

Voici certains éléments du programme ayant contribué à transformer les normes de genre^a :

- Une approche fondée sur les droits qui a encouragé **la réflexion et le dialogue au sein de la communauté**.
- Des discussions sur les normes de genre avec **de jeunes filles et garçons**.
- L'amélioration de la **participation des adolescentes et des jeunes femmes aux processus décisionnels**.

Voir l'étude de cas à la p. 32.

« Dans le cadre d'une APEG, il est important de transférer le pouvoir aux filles et aux femmes au sein du programme. Une APEG nécessite également la mobilisation et la collaboration de tous les secteurs contribuant à remédier au mariage des enfants, à tous les niveaux. La collaboration et le travail conjoint entre secteurs et au sein du nexus humanitaire-développement-paix contribuent de manière essentielle à encourager l'utilisation d'APEG et à promouvoir les droits et la capacité d'action des filles, des jeunes femmes et des jeunes mères à grande échelle. »

Dre Aisha Hutchinson, du King's College London, dans le cadre de l'initiative Intégrer des mesures à l'égard du mariage des enfants dans les contextes humanitaires^b.

EN VEDETTE : LES APPROCHES PROMOUVANT L'ÉGALITÉ DES GENRES DANS LES PROGRAMMES À L'ÉGARD DU MARIAGE DES ENFANTS DANS LES SITUATIONS DE CRISE ET DE CONFLIT : DONNÉES PROBANTES ET EXEMPLES PRATIQUES

Références

1. Adapté de : UNFPA, [Transcending norms: Gender-transformative approaches in women's and girls' safe spaces in humanitarian settings](#), 2021, p. 15.
2. Ibid.
3. UNFPA, 2021, op. cit.
4. Ibid.
5. A. Kolundzija et R. Marcus, [Annotated bibliography: Gender norms and youth-friendly sexual and reproductive health services](#), Advancing Learning and Innovation on Gender Norms, 2019, p. 9.
6. A. Khan, P. Tavrow et F. Adamu, « [Does girls' empowerment predict contraceptive intentions? Evidence from a survey of secondary school girls in Northwest Nigeria](#) », *Sexual and Reproductive Health Matters*, p. 1.
7. Programme mondial UNFPA-UNICEF visant à mettre fin au mariage d'enfants, [Lutter contre le mariage des enfants dans les situations de crise humanitaire : orientations techniques à l'intention du personnel et des partenaires du Programme mondial UNFPA/UNICEF visant à mettre fin au mariage d'enfants](#), 2021.
8. K. Hunnisen, W. Robinson, N. Krishnapalan et J. Metzler, [Child Marriage in Humanitarian Settings in the Arab States Region: Study results from Djibouti, Egypt, Kurdistan Region of Iraq and Yemen](#), Women's Refugee Commission, 2020.
9. J. Freccero et A. Taylor, [Child marriage in humanitarian crises: girls and parents speak out on risk and protective factors, decision-making, and solutions](#), Centre de recherche et d'information de la Fondation Roi Hussein, Plan International, Save the Children, 2021, p. 48.
10. J. Duran, [Affective cartographies: Migrant, displaced, and refugee girls and adolescent girls in Latin America and the Caribbean](#), UNICEF, 2021, p. 30.
11. UNICEF, [Éducation transformatrice de genre : Réinventer l'éducation pour un monde plus juste et plus inclusif](#), 2021.
12. Ibid.
13. M. Lokot, *Unravelling humanitarian narratives: gender norm change during displacement?*, London School of Hygiene and Tropical Medicine, 2022, p. 27.
14. UNICEF, [Éducation transformatrice de genre : Réinventer l'éducation pour un monde plus juste et plus inclusif](#), 2021.
15. Ibid.
16. M. Lokot, *Unravelling humanitarian narratives: gender norm change during displacement?*, London School of Hygiene and Tropical Medicine, 2022, p. 27.
17. What Works to Prevent Violence, *Effective social norms approaches in FCAS contexts*, 2021.
18. N. Karim, [Les Mouvements Féministes et les Mouvements de Femmes dans le Contexte de l'élimination de la Violence Contre les Femmes et les Filles - Implications pour les Bailleurs de Fonds et les Subventionneurs](#), Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, 2022, p. 19 ; et UNICEF, [Government responses to COVID-19: lessons on gender equality for a world in turmoil](#), 2022.
19. M. Lokot, 2022, op. cit., p. 23.
20. C. Sturridge, J. Feijo et N. Tivane, [Coping with the risks of conflict, climate and displacement in northern Mozambique](#), Humanitarian Policy Group, ODI, 2022.

Filles, Pas Epouses est un partenariat mondial composé de plus de 1 400 organisations de la société civile dans plus de 100 pays, déterminées à mettre fin au mariage des enfants et à permettre aux filles de réaliser pleinement leur potentiel.



Publié en mai par
Filles, Pas Epouses

-  girlsnotbrides.org
-  [@girlsnotbrides_](https://www.instagram.com/girlsnotbrides_)
-  [@GirlsNotBrides](https://twitter.com/GirlsNotBrides)
-  facebook.com/GirlsNotBrides
-  company/girlsnotbrides/

Filles, Pas Epouses est une société à responsabilité limitée par garantie (Reg. No. 8570751) et une organisation caritative enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles (Reg. No. 1154230).